

**Louez  
la machine  
à danser**



15 Rue des Frères Amadéo  
69200 Vénissieux  
Tel : 04 72 78 01 78 - Fax : 04 72 78 01 77  
info@capevenement.com



SOCIETE : \_\_\_\_\_ Téléphone 1 : \_\_\_\_\_  
NOM : \_\_\_\_\_ Téléphone 2 : \_\_\_\_\_  
PRENOM : \_\_\_\_\_  
Adresse : \_\_\_\_\_  
Code Postal : \_\_\_\_ - \_\_\_\_ VILLE : \_\_\_\_\_  
Email : \_\_\_\_\_

## MACHINE A DANSER CONTRAT DE LOCATION

Exemplaire à conserver par le client

Date de la soirée : \_\_\_\_ / \_\_\_\_ / 2012

Date d'enlèvement : \_\_\_\_ / \_\_\_\_ / 2012 (Samedi 10h – 12h sur rendez-vous)

Date de retour : \_\_\_\_ / \_\_\_\_ / 2012 (Lundi 14h – 18h sur rendez-vous)

|   |             |           |
|---|-------------|-----------|
| Location de la M.A.D.                                     | : 150 euros | = _____ € |
| Enceinte amplifiée 2 voix/60 W/Pied/220V- 10 à 40 pers.   | : 49 euros  | = _____ € |
| Enceinte amplifiée 2 voix/150 W/Pied/220V- 40 à 80 pers.  | : 99 euros  | = _____ € |
| Enceinte amplifiée 2 voix/250 W/Pied/220V- 80 à 120 pers. | : 149 euros | = _____ € |
| Autres : _____  |             | = _____ € |
| Option jeux de lumière – Pack 1 (voir visuel joint)       | : 49 euros  | = _____ € |
| Option jeux de lumière – Pack 2 (voir visuel joint)       | : 99 euros  | = _____ € |
| Option jeux de lumière – Pack 3 (voir visuel joint)       | : 149 euros | = _____ € |

**TOTAL A REGLER (TTC)** : \_\_\_\_\_ = \_\_\_\_\_ €

Acompte versé le : \_\_\_\_ / \_\_\_\_ / 2012 = 99 €

RESTE DÛ : \_\_\_\_\_ = \_\_\_\_\_ €

Réglé le : \_\_\_\_ / \_\_\_\_ / 2012

Par sa signature, le client déclare avoir pris connaissance des conditions générales du contrat de location ci-joint.

Fait en deux exemplaires à : \_\_\_\_\_ le \_\_\_\_ / \_\_\_\_ / 2012

Cap Événement

Le Client

Le client reconnaît que le matériel est réputé délivré en bon état de marche et sans défaut apparent.  
Le montant de la caution est fixé à 2 500 €

Déposée le : \_\_\_\_ / \_\_\_\_ / 2012 Restituée le : \_\_\_\_ / \_\_\_\_ / 2012

**Louez  
la machine  
à danser**



15 Rue des Frères Amadéo  
69200 Vénissieux  
Tel : 04 72 78 01 78 - Fax : 04 72 78 01 77  
info@capevenement.com



SOCIETE : \_\_\_\_\_ Téléphone 1 : \_\_\_\_\_  
NOM : \_\_\_\_\_ Téléphone 2 : \_\_\_\_\_  
PRENOM : \_\_\_\_\_  
Adresse : \_\_\_\_\_  
Code Postal : \_ \_ \_ \_ \_ VILLE : \_\_\_\_\_  
Email : \_\_\_\_\_

### MACHINE A DANSER CONTRAT DE LOCATION

Exemplaire à retourner signé avec le chèque d'acompte

Date de la soirée :     /     / 2012

Date d'enlèvement : \_\_\_ / \_\_\_ / 2012     (Samedi 10h – 12h sur rendez-vous)

Date de retour :     \_\_\_ / \_\_\_ / 2012     (Lundi 14h – 18h sur rendez-vous)

|   |                       |
|---|-----------------------|
| Location de la M.A.D.                                     | : 150 euros = _____ € |
| Enceinte amplifiée 2 voix/60 W/Pied/220V- 10 à 40 pers.   | : 49 euros = _____ €  |
| Enceinte amplifiée 2 voix/150 W/Pied/220V- 40 à 80 pers.  | : 99 euros = _____ €  |
| Enceinte amplifiée 2 voix/250 W/Pied/220V- 80 à 120 pers. | : 149 euros = _____ € |
| Autres : _____  | = _____ €             |
| Option jeux de lumière – Pack 1 (voir visuel joint)       | : 49 euros = _____ €  |
| Option jeux de lumière – Pack 2 (voir visuel joint)       | : 99 euros = _____ €  |
| Option jeux de lumière – Pack 3 (voir visuel joint)       | : 149 euros = _____ € |

**TOTAL A REGLER (TTC)** : \_\_\_\_\_ €

Acompte versé le : \_\_\_ / \_\_\_ / 2012     = 99 €

RESTE DÛ : \_\_\_\_\_ €

Réglé le : \_\_\_ / \_\_\_ / 2012

Par sa signature, le client déclare avoir pris connaissance des conditions générales du contrat de location ci-joint.

Fait en deux exemplaires à : \_\_\_\_\_ le \_\_\_ / \_\_\_ / 2012

Cap Événement     Le Client

Le client reconnaît que le matériel est réputé délivré en bon état de marche et sans défaut apparent.  
Le montant de la caution est fixé à 2 500 €

Déposée le : \_\_\_ / \_\_\_ / 2012     Restituée le : \_\_\_ / \_\_\_ / 2012

## CONDITIONS GENERALES DE LOCATION

Tout contrat ne sera définitif qu'après notre acceptation d'un ordre écrit au client comportant la nature de la location, de ses dates d'application et de ses modes de règlement.

Une caution de garantie variable selon la valeur du matériel sera versée par le locataire par chèque. Une pièce d'identité sera également exigée au locataire.

Le matériel loué est réputé pris et réceptionné en bon état en nos locaux. Quelle que soit la durée, il demeure la propriété de Cap Événement : il ne peut être ni gagé, ni saisi.

Toute livraison donnera lieu à une facturation quelle que soit la nature de la location.

Les journées de location débutent à l'heure de la prise en charge et se terminent 24 heures plus tard. Les forfaits Week-End débutent le Samedi 10 heures et se terminent le Lundi avant 10 Heures. Toute journée entamée est considérée comme due intégralement.

Les réparations imputables à une dégradation volontaire ou non ou à une mauvaise utilisation feront l'objet d'une facturation.

Nous pourrions renseigner et donner tout conseil à la prise du matériel.

Nous n'acceptons aucune autre clause qui ne serait pas explicitement reproduite dans notre acceptation de commande.

Le locataire s'engage à respecter les conditions générales de location et renonce expressément, quelle qu'en soit la nature, à demander des indemnités à Cap Événement.

Sauf en cas de force majeure: casse du matériel, non-retour, défaillance technique ou si le matériel n'est pas disponible la location sera reportée à une date ultérieure convenue de part et d'autre des parties. Toute annulation faite moins de 15 jours avant la location rendra exigible 50% de la location et toute annulation faite moins de 7 jours avant la date rendra exigible 100% de la location.

### PRIX ET REVISION DE PRIX

Cap Événement se réserve le droit à tout moment de modifier son tarif.

Tous les prix indiqués sur ce tarif s'entendent T.T.C.. Le taux de T.V.A. applicable sur la location de matériel et sur les prestations d'opérateur est de 19,6 %.

### RESPONSABILITE ET ASSURANCE

Le locataire devient responsable du matériel dès sa sortie de nos locaux jusqu'au retour en nos locaux et à la signature du P.V. de restitution. Il appartiendra donc au client de s'assurer pour sa responsabilité tant pour son compte que pour les tiers approchant le matériel.

De même, il souscritra une garantie dommages:( Exemples: incendie et dommages assimilés, tempête, grêle, neige, dégâts des eaux, vol, catastrophes naturelles, dommages électriques, grèves, émeutes, vandalisme, mouvement de foule) en valeur à neuf pour le matériel qu'il aura loué.

En cas de perte, vol ou dommages, il sera facturé la valeur de remplacement du dit matériel, le prix de la location restant intégralement dû d'autre part.

### CONDITIONS DE PAIEMENT

Sauf accord particulier écrit avec Cap Événement toutes les locations se règlent, 30% d'acompte à la signature du contrat et le solde sera versé à la prise du matériel. En tout état de cause l'acompte reste acquis.

Tout retard dans le paiement entraînera une MAJORATION de 15,24 Euros + 1,5% du total T.T.C. par mois de retard.

### JURIDICTION

En cas de contestation, les Tribunaux de Lyon seront seuls compétents, même en cas de pluralité des défendeurs, ou d'appel de garantie, ou de procédure d'urgence, en référé.

Nos conditions de location et de livraison ne peuvent opérer aucune novation ou dérogation à cette clause attributive de juridiction.

Les parties soussignées déclarent avoir pris connaissance des conditions générales de location et particulières du présent contrat, qu'elles s'engagent à respecter et à accomplir scrupuleusement et sans réserve.

Mention « lu et approuvé » suivi de votre signature :